

ESPECES AQUATIQUES

LES « FICHES ACTIONS » EN FAVEUR DES ESPECES ET DES HABITATS AQUATIQUES

La carte de localisation des fiches action E1, E2, E3, E4

- **E1 - Mise en place d'une veille écologique sur les populations d'euproctes des Pyrénées**
- **E2 - Préserver les populations d'euproctes des Pyrénées du lac du Cardal**
- **E3 - Suivi des conditions de vie du desman des Pyrénées**
- **E4 - Comprendre l'origine des assèchements sur les gave d'Aspé et d'Ossoue**

LA « FICHE ACTION » EN VUE DE MUTUALISER LES COMPETENCES

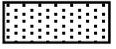
La portée générale de la fiche E5 rend inutile une représentation spatiale de celle-ci.

- **E5 - Mutualiser les compétences pour optimiser l'inventaire des espèces aquatiques**

Limites du site

FICHE ACTION E1 :

Veille écologique sur les populations d'Euproctes



Mesures 1, 2 et 3 : Typologie, inventaire et veille.

FICHE ACTION E2 :

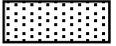
Préserver les populations d'Euprocte



Mesure 1 : Création de murets et de vasques, suivi des populations

FICHE ACTION E3 :

Suivi des conditions de vie du Desman



Mesures 1, 2 et 3 : Typologie, inventaire et veille.



Mesure 4-A : Suivi de l'évolution des conditions trophiques du desman sous le barrage



Mesure 4-B : Suivi de l'évolution des conditions trophiques du desman à proximité du parking



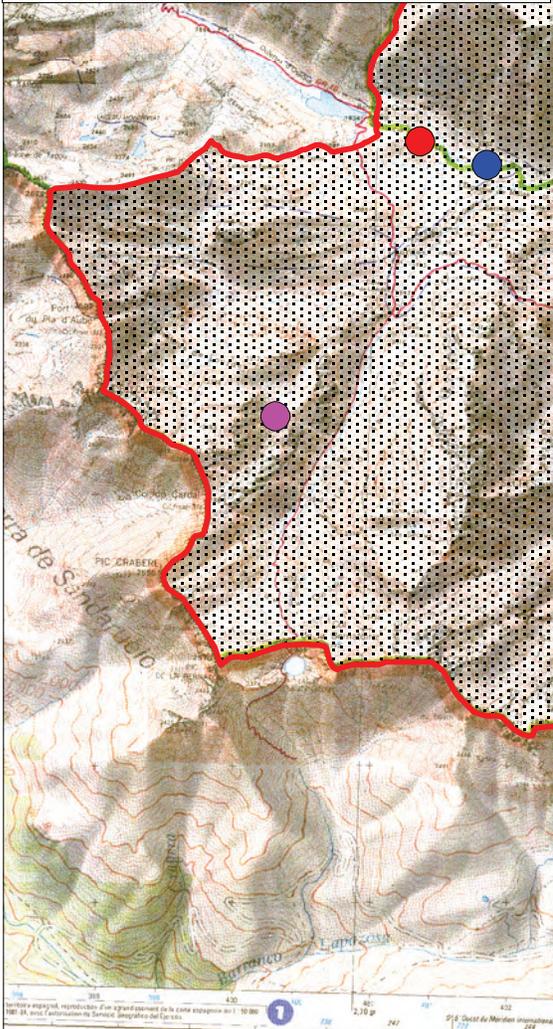
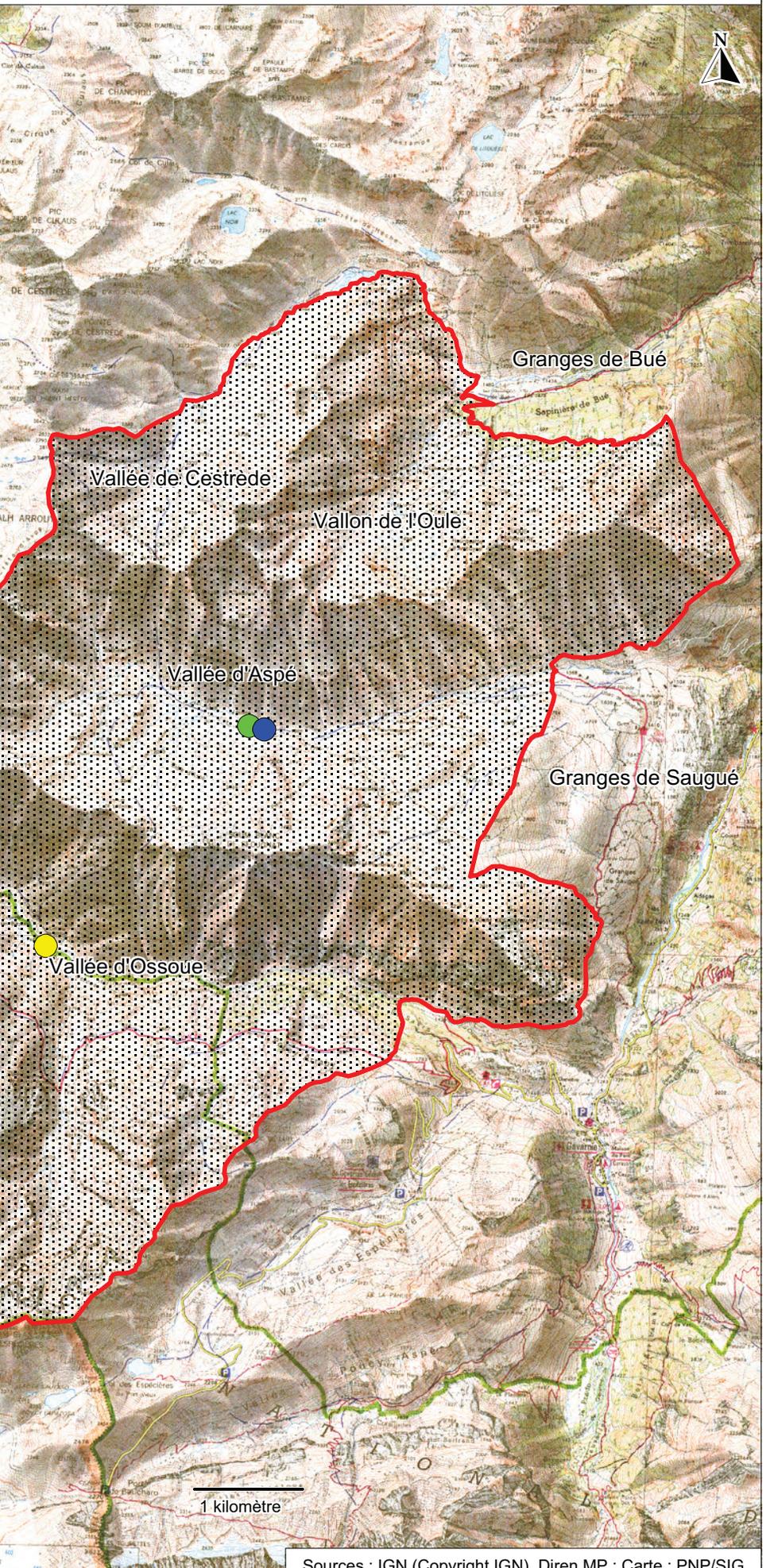
Mesure 4-C : Suivi de l'évolution des conditions trophiques du desman sous la cabane et l'atelier fromager

FICHE ACTION E4 :

Comprendre l'origine des assèchements



Mesures 1 et 2 : Analyse des données hydrologiques et suivis terrain



**MISE EN PLACE D'UNE VEILLE ECOLOGIQUE SUR LES POPULATIONS
D'EUPROCTES DES PYRENEES**

PRIORITE : 2

CONTEXTE : Les inventaires de type présence / absence ont révélé la présence de populations d'euproctes sur le gave d'Ossoue, le gave de Cestrède ainsi que le long des ruisseaux affluents au gave d'Aspé. Plusieurs petites populations sont aussi connues dans les lacs et laquets du site.

CIBLES ET OBJECTIFS DE L'ACTION

ESPECE DE LA DH CONCERNEE	Euprocte des Pyrénées (<i>Euproctus asper</i>) Annexe IV de la Directive Habitats
OBJECTIFS	Localiser, quantifier les populations d'euproctes, posséder des données fines sur son habitat pour être capable d'adapter les alevinages au maintien des population
PERIMETRE D'APPLICATION	Gaves et ruisselets du site en aval des lacs de Cardal et de Cestrède

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS DE LA MESURE

➔ Les inventaires et les suivis présentés dans cette fiche relèvent d'un « Observatoire du patrimoine » dans le cadre duquel les travaux sont menés à une échelle plus large et cohérente dans le territoire du Parc National.

CODE OPERATION E1-M1-TYPOLOGIE D'HABITATS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une fiche de prospection intégrant des données « habitats » ▪ Analyse des données pour la création d'une « typologie d'habitats » de l'euprocte
E1-M2-INVENTAIRE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affiner le recensement des sites de présence de l'espèce ▪ Renseigner les données récoltées dans les fiches de prospection ▪ Réaliser une fiche - bilan des données de présence recueillies ▪ Cf. fiche action E5
E1-M3-VEILLE ECOLOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier la continuité de la présence de l'espèce sur ces sites de présence par des prospections selon le même protocole à plusieurs périodes de l'année ▪ Renseigner les données récoltées dans les fiches de prospection ▪ Réaliser une synthèse des résultats obtenus

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

NATURE DE L'ACTION Mesure contractuelle de veille et de gestion d'habitat d'espèces animales

PROPOSITION DE MISE EN ŒUVRE	ASSISTANCE	MODALITE DE L'AIDE	MONTANT DE L'AIDE	OUTILS FINANCIERS
PNP	Fédération de Pêche, CSP, experts			CPER, Fond propres PNP, FGMM

DUREE DE MISE EN ŒUVRE Sur la durée d'application du document d'objectifs et au-delà

OBJETS DE CONTROLES	Respect des mesures ci-dessus	
INDICATEURS DE REALISATION	INDICATEURS DE RESULTAT	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport sur la veille écologique mise en œuvre ▪ Obtention d'une typologie de l'habitat de l'euprocte 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prospections ciblées en lien avec la typologie d'habitats réalisée 	

CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNEL

MESURE / OPÉRATION	ANNÉE 1 (2006)	ANNÉE 2 (2007)	ANNÉE 3 (2008)	ANNÉE 4 (2009)	ANNÉE 5 (2010)	ANNÉE 6 (2011)
E1-M1- TYPOLOGIE	2 jours technicien 2 jours agents 1 100 €	1 jour technicien 1 j. agent 550 €				1 jour technicien 1 j. agent 550 €
E1-M2- INVENTAIRE	800 €	2 jours agents et 1 jour technicien / an 800 €				800 €
E1-M3-VEILLE	550 €	1 jour agent et 1 jour technicien / an 550 €				550 €

ESTIMATION DU COUT GLOBAL DE L'ACTION SUR LA DUREE DU D.O.C.O.B : 10 300 €

SUIVI DES CONDITIONS DE VIE DU DESMAN DES PYRENEES

PRIORITE : 2

CONTEXTE : La présence du Desman est régulièrement observée sur le gave d'Ossoue et sa présence est avérée sur le gave d'Aspé. Néanmoins, les connaissances actuelles concernant sa répartition, l'état de ses populations et de son habitat ainsi que l'impact possible des différentes activités sur ses ressources alimentaires ne permettent pas d'en déduire les mesures de conservation éventuelles. Il faut toutefois préciser que l'étendue du réseau hydrographique couvert par le site, et la qualité de l'habitat potentiel, ne peuvent permettre d'assurer la conservation d'une population viable de desmans, celle-ci dépendant de la présence d'un réseau complémentaire hors site.

CIBLES ET OBJECTIFS DE L'ACTION

ESPECE DE LA DH CONCERNEE	Desman des Pyrénées (<i>Galemys pyrenaicus</i>) Annexe II de la Directive Habitats
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer l'espace occupé par l'espèce sur le site ▪ Affiner les connaissances sur l'habitat du Desman ▪ Affiner les connaissances sur l'incidence des activités humaines (variations des niveaux d'eau, pollutions induites par la circulation automobile, pollutions agricoles) sur les ressources trophiques du Desman ▪ Prise en compte des exigences écologiques (habitats et ressources trophiques) du Desman dans les projets à venir et les conditions de l'exploitation hydroélectrique
PERIMETRE D'APPLICATION	Gaves d'Ossoue et d'Aspé

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS DE LA MESURE

➔ Les inventaires et les suivis présentés dans cette fiche relèvent d'un « Observatoire du patrimoine » dans le cadre duquel les travaux sont menés à une échelle plus large et cohérente dans le territoire du Parc National.

E3-M1-TYPOLOGIE D'HABITATS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour du protocole de suivi existant en intégrant les données concernant l'habitat de l'espèce ▪ Cartographie de l'habitat d'espèce ▪ Ces données seront analysées pour expliciter une « typologie d'habitats » du Desman dans le cadre de l' « Observatoire du Patrimoine »
E3-M2-INVENTAIRE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affiner le recensement des sites de présence de l'espèce ▪ Renseignement des données récoltées dans les fiches de prospection ▪ Réaliser une fiche - bilan des données de présence recueillies <p style="text-align: right;">CF. FICHE ACTION E5</p>
E3-M3-VEILLE ECOLOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérifier la continuité de la présence de l'espèce sur ces sites de présence par des prospections selon le même protocole à plusieurs périodes de l'année ▪ Renseignement des données récoltées dans les fiches de prospection ▪ Réaliser une synthèse des résultats obtenus
MESURE 4 : SUIVI	<p>E3-M4-A SUIVI BARRAGE D'OSSOUE</p> <p><u>A l'occasion de travaux ponctuels sur vannes au barrage d'Ossoue :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avertissement de la part d'EDF de ces arrêts ponctuels induisant des lâchers ou des déversements prolongés. ▪ Réalisation d'échantillonnages sur la faune invertébrée dont s'alimente le desman avant et après arrêt ▪ Analyser l'évolution des ressources trophiques du desman suite à des fortes variations de niveaux d'eau.

MESURE 4 : SUIVI	E3-M4-B SUIVI CABANE D'ASPE	<p><u>A l'occasion de la construction d'un atelier de transformation fromagère :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'échantillonnages sur la faune invertébrée dont s'alimente le desman en différents points du gave d'Aspe avant les travaux ▪ Veiller à la qualité des équipements de traitement des eaux usées ▪ Réalisation d'échantillonnages similaires à ceux qui auront eu lieu avant la réalisation de l'équipement ▪ Rédaction du bilan de ces travaux et analyse des données récoltées
	E3-M4-C SUIVI PARKING D'OSSOUE	<p><u>A l'occasion de l'aménagement d'un parking au Milhas :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'échantillonnages sur la faune invertébrée dont s'alimente le desman en différents points du gave d'Ossoue avant les travaux ▪ Réalisation d'un équipement de récupération des eaux de pluie chargées issues du parking en parallèle à l'aménagement du parking ▪ Réalisation d'échantillonnages similaires à ceux qui auront eu lieu avant la réalisation de l'équipement ▪ Rédaction du bilan de ces travaux et analyse des données récoltées

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

NATURE DE L'ACTION Mesure de suivi et de gestion d'habitat d'espèces animales

PROPOSITION DE MISE EN ŒUVRE	ASSISTANCE	MODALITE DE L'AIDE	MONTANT DE L'AIDE	OUTILS FINANCIERS
PNP	Ariège Diffusion Environnement, Institut européen d'études sur le Desman, Fédération de Pêche			CPER, Fonds propres PNP FGMN

DUREE DE MISE EN ŒUVRE Sur la durée d'application du document d'objectifs et au-delà

OBJETS DE CONTROLES	Respect des mesures ci-dessus	
INDICATEURS DE REALISATION	INDICATEURS DE RESULTAT	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombres de sites de présence du Desman décrits et surveillés ▪ Intégration à un réseau de sites « observatoire » du Desman. ▪ Nombre d'échantillonnages d'invertébrés réalisés... 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cartographie des zones favorables et défavorables au Desman ▪ Nombre de préconisations de gestion élaborées ▪ Nombre de recommandations réalisées auprès des exploitants du barrage... 	

CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNEL

OPÉRATIONS	ANNÉE 1 (2006)	ANNÉE 2	ANNÉE 3 (2008)	ANNÉE 4	ANNÉE 5 (2010)	ANNÉE 6	
E3-M1-TYPOLOGIE	2 jours technicien 2 jours agents 1 100 €	1 jour technicien 1 j. agent 550 €				1 jour technicien 1 j. agent 550 €	
E3-M2-INVENTAIRE	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	800 €	
E3-M3-VEILLE	550 €	550 €	550 €	550 €	550 €	550 €	
E3-M4 SUIVI	BARRAGE D'OSSOUE	1 j. technicien 1 j. agent 550 €	1 j. agent 250 €	1 j. agent 250 €	1 j. agent 250 €	1 j. agent 250 €	1 j. technicien 1 j. agent 550 €
	CABANE D'ASPE	3 jours technicien 900 €	1 j. agent 250 €	1 j. agent 250 €	1 j. agent 250 €	1 j. agent 250 €	1 j. agent 250 €
	PARKING DU MILHAS	1 j. technicien 1 j. agent 550 €	1 j. agent 250 €	1 j. agent 250 €	1 j. agent 250 €	1 j. agent 250 €	1 j. technicien 1 j. agent 550 €

ESTIMATION DU COUT GLOBAL DE L'ACTION SUR LA DUREE DU D.O.C.O.B : 16 650 €

**COMPRENDRE L'ORIGINE DES ASSECHEMENTS SUR DES PORTIONS DES
GAVES D'ASPE ET D'OSSOUE**

PRIORITE : 2

CONTEXTE : En vallée d'Ossoue, le replat de l'Espugue de Milhas situé en aval du barrage d'Ossoue s'assèche en été, tout comme des portions du gave d'Aspé situées sous la cabane, en aval de la prise d'eau

CIBLES ET OBJECTIFS DE L'ACTION

ESPECES DE LA DH CONCERNEES	Desman des Pyrénées (<i>Galemys pyrenaicus</i>) - Annexe II de la Directive Habitats Euprocte des Pyrénées (<i>Euproctus asper</i>) - Annexe IV de la Directive Habitats
OBJECTIFS	Obtenir les connaissances nécessaires pour pouvoir adapter les conditions d'exploitation hydroélectrique au maintien des conditions de vie du desman et de l'euprocte
PERIMETRE D'APPLICATION	Proximité des ouvrages hydroélectriques des vallées d'Ossoue et d'Aspé

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS DE LA MESURE

E4 – M1 SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Calcul de débits sur le gave d'Aspé à l'entrée et en sortie de prise d'eau ▪ Observation de l'état d'assèchement de la zone d'infiltration correspondante
E4 – M2 ETUDE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyse des données hydrologiques sur les gaves d'Aspé, d'Ossoue ou sur des secteurs soumis à des assèchements comparables ▪ Analyse des résultats de calculs de débits effectués ▪ Préconisations de débits à appliquer auprès d'EDF

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

NATURE DE L'ACTION Mesure de suivi des habitats naturels

PROPOSITION DE MISE EN ŒUVRE	ASSISTANCE	MODALITE DE L'AIDE	MONTANT DE L'AIDE	OUTILS FINANCIERS
Fédération de Pêche, PNP	EDF			FGMN

DUREE DE MISE EN ŒUVRE Sur la durée d'application du document d'objectifs et au-delà

OBJETS DE CONTROLES	Compte rendu d'étude, de suivi
INDICATEURS DE REALISATION	INDICATEURS DE RESULTAT
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de calculs de débit prévus effectués 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation de conclusions sur l'impact des débits réservés sur les niveaux d'eau

CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNEL

OPÉRATIONS	ANNÉE 1 (2006)	ANNÉE 2	ANNÉE 3 (2008)	ANNÉE 4	ANNÉE 5 (2010)	ANNÉE 6
E4 – M1 SUIVI	2 jour agent 2 jour technicien 1 100 €	Retour si nécessaire				
E4 – M2 ETUDE	5 jours technicien 1 500 €					

ESTIMATION DU COUT GLOBAL DE L'ACTION SUR LA DUREE DU D.O.C.O.B : 2 600 €

**MUTUALISER LES COMPETENCES ET LE TEMPS PASSE SUR LE TERRAIN
POUR OPTIMISER L'INVENTAIRE DES ESPECES AQUATIQUES**

PRIORITE : 2

CONTEXTE : Le site d'Ossoue est parcouru par un nombre conséquent de pêcheurs locaux qui peuvent réaliser diverses observations de terrain. En parallèle, les gardes du Parc National réalisent des prospections ciblées sur le Desman et l'Euprocte

CIBLES ET OBJECTIFS DE L'ACTION

ESPECES DE LA DH CONCERNEES	Euprocte des Pyrénées (<i>Euproctus asper</i>) - Annexe IV de la Directive Habitats Desman des Pyrénées (<i>Galemys pyrenaicus</i>) - Annexe II de la Directive Habitats
OBJECTIFS	Valoriser la présence sur le terrain des pêcheurs pour améliorer la connaissance sur la répartition des espèces Sensibiliser les pêcheurs à l'euprocte et au desman en vue de faciliter une gestion conservatoire adaptée
PERIMETRE D'APPLICATION	Totalité des cours d'eau et ruisselets fréquentés par les pêcheurs sur le site

DESCRIPTIF DES ENGAGEMENTS DE LA MESURE

CODE OPERATION E5 – M1 – MISE EN FORME		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser en partenariat PNP / Fédération de pêche / société de pêche des « fiches standard » simples permettant aux pêcheurs intéressés par la démarche de recenser leurs observations ▪ Réaliser des compte - rendus annuels des observations réalisées
MESURE 2 COMMUNICATION	E5 – M2 – A CONCERTATION	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser une réunion de sensibilisation / formation auprès des adhérents intéressés de la société de pêche pour lancer la démarche ▪ Regrouper les personnes intéressées sur le terrain au cours de l'été pour affiner la formation
	E5 – M2 – B FICHE TECHNIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conception d'une fiche technique d'information sur ces espèces, à destination des pêcheurs ▪ Edition et diffusion

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

NATURE DE L'ACTION	Partenariat pour l'inventaire des espèces aquatiques			
PROPOSITION DE MISE EN ŒUVRE	ASSISTANCE	MODALITE DE L'AIDE	MONTANT DE L'AIDE	OUTILS FINANCIERS
PNP	Fédération de Pêche, CSP, société de pêche, experts			

DUREE DE MISE EN ŒUVRE

Sur la durée d'application du document d'objectifs et au-delà

OBJETS DE CONTROLES	Respect des mesures ci-dessus		
INDICATEURS DE REALISATION	INDICATEURS DE RESULTAT		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation de la « fiche standard » de collecte ▪ Nombre de rencontres prévues organisées et réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de témoignages valides recueillis ▪ Evolution du nombre d'adhérents de la société « Les pêcheurs Barégeois » participant à cette forme d'inventaire ▪ Nombre de demandes d'information de la part des pêcheurs 		

CALENDRIER ET BUDGET PREVISIONNEL

MESURE / OPÉRATION		ANNÉE 1 (2005)	ANNÉE 2 (2006)	ANNÉE 3 (2007)	ANNÉE 4 (2008)	ANNÉE 5 (2009)	ANNEE 6 (2010)
E5 – M1 – MISE EN FORME		4 j. technicien 1 jour agent 1450 €	-				
MESURE 2	E5 – M2 – A	3 jours technicien 2 jours agent 1 400 €	1 jour agent / an				
	E5 – M2 – B	4 jours technicien 2 jours agent 1 700 € Graphisme et Edition 1 200 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €

ESTIMATION DU COUT GLOBAL DE L'ACTION SUR LA DUREE DU D.O.C.O.B : 7 000 €

CONCLUSION

« Un petit abreuvoir serait utile ne serait-ce que pour faire baigner les oiseaux, fournir l'eau du Ricard aux randonneurs... et aux moutons ». Cette proposition exprimée avec humour par un éleveur du site Natura 2000 « Ossoue-Aspé-Cestrède » résume tout à fait le caractère complémentaire des dimensions humaines et naturelles sur ce territoire d'estive.

Les vallons d'Ossoue, d'Aspé, de Cestrède et de Bué sont parcourus par plusieurs dizaines d'éleveurs, de chasseurs et de pêcheurs ainsi que par de nombreux randonneurs et naturalistes qui apprécient la qualité de ce territoire de haute montagne pour des attraits divers. Qu'il s'agisse de la fraîcheur d'un quartier d'altitude apprécié des brebis en août, de la richesse d'un secteur à perdrix grise, de la qualité d'une « zone à truite », de la beauté du panorama sur le Vignemale depuis le col d'Aspé ou du coin des grand murins, ce territoire d'altitude regorge de « qualités » que chacun apprécie ou valorise à travers sa propre sensibilité.

A la fin des années 1990, lorsque ce territoire est intégré à un ensemble de sites destinés à constituer le réseau Natura 2000, c'est l'intérêt biologique de ces vallons qui est mis en évidence. En effet, le caractère de haute montagne de ce site permet la présence d'habitats naturels et d'espèces rares, vulnérables ou en danger dans leur aire de répartition que l'Europe a pour mission de conserver.

Dans un premier temps, cette mise en lumière de l'intérêt biologique de quelques vallons reculés des Hautes-Pyrénées suscite chez les acteurs locaux la crainte légitime de perdre leur emprise sur ce territoire. Vivement exprimée lors des premières réunions de lancement de cette démarche, cette crainte a peu à peu fait place à un certain intérêt. En effet, basé sur une compréhension la plus fine possible de l'ensemble des dimensions d'un espace (environnementales, économiques, sociales, culturelles, ...), le document d'objectif vise la construction d'un réel projet de territoire. En apportant une expertise naturaliste sur ce site, l'opérateur du document d'objectif n'a fait que nommer, caractériser et localiser les éléments d'un paysage étroitement dépendants des conditions physiques et humaines locales. Or, ces conditions évoluent simultanément aux bouleversements que connaît la vallée : déprise agricole, ouverture au tourisme, modifications des pratiques en estives... Ce constat a mis l'accent sur la nécessité d'approfondir la connaissance de l'activité agro-pastorale, ce qui a donné lieu à la réalisation d'un diagnostic pastoral.

Après deux années de travail menées sur le site, cinq enjeux majeurs, liés aux interactions entre les milieux, les espèces et les activités, ont pu être mis en évidence :

- le premier enjeu concerne l'uniformisation et la fermeture de milieux pâturés à forte valeur patrimoniale. Cet enjeu majeur souligne la nécessité de soutenir l'activité agricole et pastorale de ces vallons dont le dynamisme, la valeur économique et humaine, ainsi que le potentiel naturel dépendent entièrement de l'activité des éleveurs.
- l'observation de dégradations ponctuelles des milieux naturels révèle un usage déséquilibré de certains secteurs, qui aura des répercussions tant du point de vue naturel (dégradation de milieux, impact sur les espèces) qu'au niveau des activités (gène occasionné aux éleveurs et aux randonneurs par un sentier érodé et difficilement praticable, mauvaise alimentation en eau des troupeaux...).
- certains milieux présentent un intérêt particulier, et leur préservation devient alors un souci majeur. Citons les *buttes de Sphaignes**, rares et prioritaires du point de vue de l'Europe, et les prairies de fauche, qui cumulent un fort intérêt paysager, culturel, économique, mais également un potentiel de biodiversité reconnu au niveau de la Directive Habitats.

- les ruisseaux, gaves et pièces d'eau du site présentent des espèces aquatiques parfois rares et vulnérables, dont le maintien nécessite un souci particulier. La prise en compte des activités associées à de tels milieux, la pêche et l'hydroélectricité, doit permettre d'assurer le maintien des espèces aquatiques sans entraver ces pratiques.
- un dernier enjeu concerne la gestion de territoires partagés entre des pratiquants de la montagne aux attentes diverses, notamment les éleveurs et les visiteurs, touristes ou pratiquants d'activités de sports et de loisirs.

Les échanges et discussions menés autour de ces enjeux ont abouti à des propositions d'actions variées, allant du suivi d'habitat à la réalisation d'équipements pastoraux, en passant par la sensibilisation et l'information. Résumées au sein de « fiches actions », ces différentes mesures peuvent ainsi avoir une portée locale ou beaucoup plus globale. Toutefois, celles-ci demeurent globalement impuissantes face au cœur du problème de l'entretien des milieux d'altitude : la déprise et le manque de main d'œuvre. Ces évolutions souvent mal vécues par les éleveurs locaux constituent une menace majeure pour la dynamique et la vie locale des vallées, et par voie de conséquence, pour les habitats naturels et les espèces.

Dans l'incapacité d'agir sur de telles évolutions, les mesures du document d'objectifs visent à faciliter une gestion qui permette aux éleveurs de poursuivre une activité économiquement viable, garante du maintien des paysages, des milieux et des espèces dont elle est le plus souvent à l'origine. Pour être réellement efficaces, ces mesures devront s'inscrire dans la durée. Sur six années entre 2006 et 2011, les actions préconisées dans ce document d'objectifs seront mises en place, tandis que de nouvelles propositions pourront se concrétiser. A l'issue de cette première période, les actions qui s'inscrivent dans une perspective de long terme pourront être poursuivies, tandis que de nouvelles actions découlant du bilan des six années de mise en œuvre pourront être initiées.

La prudence et le manque de certitudes sur l'avenir persistants ont été en partie à l'origine de la faible mobilisation des acteurs locaux au cours de l'élaboration de ce document. Bien que regrettable, cet état de fait a nécessité une adaptation de la part de l'opérateur, notamment en favorisant les entretiens individuels par rapport à des réunions de groupe. Malgré des retours limités de la part des locaux, ce document tente de restituer au mieux les avis exprimés par les usagers sur le site, qui témoignent tous d'une forte appropriation du patrimoine commun. A ce niveau de la démarche, les usagers attendent la phase d'animation pour constater de son intérêt. Si la Directive Habitats, comme l'exposait très clairement un éleveur local, «pourra avoir un impact localement dans la mesure où elle apporte des financements », elle a d'ores et déjà permis de réunir des acteurs aux attentes variées et parfois divergentes autour de thématiques clés pour construire un projet commun et fédérateur.